

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE  
Arrondissement de Nantes



13 rue des Ajoncs  
44190 CLISSON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

**Année 2024**

**Décision du 22 avril 2024**

<b>04.2024-27</b>	<b>CYCLE DE L'EAU</b> <b>OBJET : Avenant n°3 au lot n°2 : « Branchements, petites réparations et extensions de réseaux » de l'accord-cadre à bons de commande pour les travaux sur les réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales</b>
-------------------	---

**VU** l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

**VU** la décision n°B\_24.05.2022-01 du Bureau Communautaire du 24 mai 2022 approuvant l'accord-cadre à bons de commande pour les travaux sur les réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales conclu avec l'entreprise CISE TP - siège social : 11 chemin de bretagne 92130 Issy Les Moulineaux – Agence : Rue Marius Berliet ZA le Pré Bouchet 85190 Aizenay,

**VU** les décisions du Président n°02.2023-08 du 15 février 2023 et n°10.2023-29 du 31 octobre 2023 actant respectivement la conclusion des avenants n°1 et n°2 pour l'ajout de prix nouveaux à l'accord-cadre sans incidence financière sur le contrat en cours,

**Considérant** la nécessité d'ajouter des prix nouveaux à l'accord-cadre, afin de réaliser certains travaux non prévus initialement ou pour préciser certains prix,

**Considérant** l'avenant n°3 détaillant l'ensemble des prix nouveaux rendus nécessaires pour une bonne exécution des prestations, ci-annexé,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

### D É C I D E

**ARTICLE 1 :** de conclure un avenant n°3 au lot n°2 « Branchement, petites réparations et extensions de réseaux » de l'accord-cadre à bons de commande pour les travaux sur les réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales avec l'entreprise précitée, étant entendu que cet avenant n'aura aucune incidence financière sur le marché en cours.

**DIT** qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS  
AVENANT N° 3

EXE10

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

**CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO**

13 rue des ajoncs  
44194 CLISSON CEDEX

**B - Identification du titulaire du marché public**

**CISE TP SAS**

11 Chemin de Bretagne  
CS40082  
92442 ISSY LES MOULINEAUX

**C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre**

■ **Objet du marché public:**

**Accord-cadre à bons de commande**

**TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE, D'EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES  
Lot 2 : Branchements, petites réparations et extensions de réseaux (inférieur à 100 ml)**

**Marché n° 22.017**

■ **Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 21 juin 2022**

■ **Forme de l'accord-cadre :**

Accord-cadre à bons de commande mono attributaire,

■ **Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :**

1 an reconductible 3 fois (article 4.1 du CCAP). La durée maximale de l'accord-cadre est de 48 mois.

■ **Montant initial de l'accord-cadre :**

- Accord-cadre à bons de commande avec un minima annuel de 50 000 € HT et avec un maxima annuel de 650 000 € HT, valable pour la durée du marché.
- Les prestations sont rémunérées par application des prix indiqués au bordereau des prix unitaires, étant précisé que seules les quantités réellement exécutées seront facturées.

## D - Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant n° 3 a pour objet de créer un prix nouveau à l'accord-cadre afin de réaliser des travaux non prévus initialement ou pour préciser certains prix.

Le prix nouveau est le suivant :

Prix N°	Désignation	Prix Unitaire € HT
216	Création d'un regard sur branchement existant avec siphon disconnecteur Ce prix comprend : - la fourniture et pose de la réhausse regard 40cmx40cm avec tampon fonte C250 - la fourniture et pose du siphon disconnecteur - le lit de pose et enrobage, les remblaiements et compactage L'unité :	393,00
702.1	Reprise et intégration d'un chantier d'extension, déjà réalisé, sur le SIG communautaire via l'application Govalid Ce prix comprend : - la reprise par le titulaire de l'extension selon la charte définie sur Govalid - l'intégration sur la plateforme Govalid jusqu'à la validation du plan par la collectivité - les reprises éventuelles de plans nécessaires L'unité :	61,20
702.2	Reprise et intégration d'un chantier de branchement, déjà réalisé, sur le SIG communautaire via l'application Govalid Ce prix comprend : - la reprise par le titulaire du branchement selon la charte définie sur Govalid - l'intégration sur la plateforme Govalid jusqu'à la validation du plan par la collectivité - les reprises éventuelles de plans nécessaires L'unité :	30,60

Le présent avenant s'impose à tous les bons de commande passés en cours d'exécution ou à exécuter.

Le montant de l'accord-cadre sera calculé en fonction des prestations réellement réalisées en application des prix indiqués au bordereau des prix joint en annexe qui annule et remplace le précédent BPU.

Les clauses du marché initial (et des précédents avenants éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

- Prestations exécutées par les sous-traitants : Les dispositions du présent avenant s'appliqueront aux sous-traitants déclarés pour l'exécution des prestations.

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant n° 3 a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

## E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

### ■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)